

Plan de travail 2017 – 2020

Objectifs

- Consolider l'Union Interparlementaire en tant qu'organisation de diplomatie parlementaire la plus importante en termes de définition et de développement de l'agenda mondial.
- Développer une Présidence plus proche des parlementaires et des groupes géopolitiques, ainsi qu'une interaction continue avec les parlementaires nationaux et régionaux et les organisations mondiales.
- Mettre en œuvre la Stratégie 2017 – 2021 de l'UIP en mettant un accent particulier sur la réalisation de l'Agenda de développement 2030 et le progrès de la démocratie, le respect des droits de l'Homme et le droit international humanitaire.
- Renforcer les mécanismes intégrateurs et de représentation des femmes, des jeunes et des pays sous-représentés dans les processus de décision de l'UIP.

Priorités et actions

L'UIP du XXI^e siècle : transparente, efficace, inclusive et connectée

L'UIP doit être un acteur important de la gouvernance mondiale ; une organisation influente à l'échelle internationale et dans les décisions multilatérales. Elle doit fonctionner de manière transparente et inclusive. Le dialogue doit être son principal outil de travail.

En vue du développement de la Stratégie 2017 – 2021 de l'UIP, ainsi que de ces objectifs, le renforcement de certains secteurs de l'Organisation s'avère nécessaire, ainsi que l'intégration des membres dans tous ses processus. Pour atteindre cet objectif, les éléments suivants sont proposés :

- **Une UIP transparente :**
 - ✓ Rendre plus efficace la mise en œuvre des ressources de l'Organisation en fonction des objectifs définis dans la Stratégie 2017-2021 et des priorités fixées par les comités, les commissions et les groupes de travail.
 - ✓ Rendre plus transparent le recours aux ressources et aux résultats de la gestion de la Présidence, du Secrétariat, des commissions, des comités, des fora et des groupes de travail.
 - ✓ Mettre en place une politique permanente d'austérité en matière d'utilisation du budget.

- **Une UIP efficace :**

- ✓ Le Président ou la Présidente de l'UIP étant, conformément aux statuts, le chef politique de l'Organisation, il est indispensable d'entretenir un contact étroit avec les membres afin de refléter leurs opinions à l'occasion des actions de représentation ou des déclarations politiques au nom de l'UIP.
- ✓ Renforcer les commissions, les comités, les fora et les groupes de travail de l'UIP tant en ce qui concerne leurs capacités budgétaires que dans la mise en œuvre des accords.
- ✓ Tirer profit de l'intervalle de temps entre les assemblées pour créer un meilleur dynamisme et de meilleurs résultats du travail de la structure de l'UIP.
- ✓ Améliorer les liens et la coopération avec d'autres organisations multilatérales de diplomatie parlementaire.
- ✓ Promouvoir des missions et du travail de terrain sur des affaires ponctuelles et d'impact mondial.

- **Une UIP inclusive :**

- ✓ Reconnaissance de l'espagnol, du portugais et de l'arabe en tant que langues officielles de l'UIP.
- ✓ Mise en œuvre dans le cadre de l'Organisation d'un guide pour parlements sensibles à des questions liées au genre publiées par l'UIP.
- ✓ Développer un programme relatif à l'inclusion et à l'autonomisation des jeunes parlementaires à l'UIP.

- **Une UIP connectée :**

- ✓ Créer un annuaire des membres de l'Organisation permettant une meilleure communication, une meilleure coordination et de meilleurs échanges entre les parlementaires.
- ✓ Promouvoir une utilisation plus dynamique du site internet et des réseaux sociaux de l'UIP afin de communiquer autour des travaux de l'Organisation.
- ✓ Transformer l'application numérique utilisée à l'occasion des assemblées en une application à caractère permanent, actualisée en continu et servant de base de données utile pour le travail parlementaire et celui de l'UIP.
- ✓ Développer une stratégie de communication pour l'UIP au moyen d'un meilleur rapprochement avec des agences de presse et des médias nationaux et internationaux.

Une UIP au service des parlementaires

Les parlementaires étant au cœur du travail de l'UIP, le renforcement de leurs capacités personnelles se traduira par de meilleurs résultats pour l'Organisation, les parlements nationaux et les citoyens. Il est proposé de veiller tout particulièrement aux actions suivantes :

- l'autonomisation des femmes dans les parlements nationaux ;
- la création d'une plateforme numérique en tant qu'espace thématique d'interaction entre les parlementaires, d'échange d'informations sur les lois modèles et les pratiques législatives ;
- la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités pour les parlementaires et leurs équipes de travail :
 - ✓ sujets de l'agenda mondial : droit international, démocratie, droits de l'Homme, parlement ouvert, parmi bien d'autres ;
 - ✓ technologies de l'information et de la communication : plateformes numériques, réseaux sociaux et stratégies de communication ;
 - ✓ conclure des conventions de collaboration avec des universités, des centres de réflexion, des organismes et des organisations de la société civile internationaux en vue de la tenue de séminaires, de formations et d'études de troisième cycle présentiels et en ligne ;
- l'édition mensuelle d'un bulletin d'information sur les processus multilatéraux en cours et futurs afin de permettre l'implication opportune des parlementaires.

Une UIP utile pour les parlements nationaux

L'UIP doit mettre ses compétences au service de l'institutionnalisation des parlements du monde afin que ces derniers puissent développer plus efficacement leur responsabilité en termes de représentation, de législation et de contrôle. À cette fin, il est proposé de :

- aider les États membres à la création de parlements forts et démocratiques ;
- intégrer un agenda ouvert reflétant la pluralité de visions issues des différentes réalités autour du monde, se nourrissant du travail commun et poursuivant une orientation commune ;
- intensifier la communication de la Présidence de l'UIP avec les groupes géopolitiques, les parlements nationaux et régionaux ;
- organiser des ateliers et des séminaires sur la mise en œuvre des traités internationaux dans les législations et les budgets nationaux ;
- créer des mécanismes de suivi avec les parlements nationaux en vue de la mise en œuvre des résolutions de l'UIP ;
- tirer profit du réseau d'universitaires et de secrétaires généraux des parlements de l'UIP afin de concevoir un fonds de textes académiques sur les processus parlementaires et la législation mettant à la disposition des parlementaires nationaux des informations facilement accessibles et constituant une source de données importante sur le droit comparé ;

- éditer des manuels parlementaires en conformité avec l'identification des besoins thématiques ou régionaux.

Une UIP acteur de l'agenda mondial

Notre organisation a le statut d'observateur à l'ONU, mais cela n'est pas suffisant. Les parlementaires du monde entier doivent avoir une voix plus puissante et importante aux Nations Unies et participer à la définition de l'agenda mondial.

L'urgente défense du multilatéralisme et la mise en œuvre appropriée de l'agenda 2030 de développement durable et des traités internationaux, tels que l'Accord de Paris sur le changement climatique, exigent de la communication, de la coordination et du travail conjoint de la part de l'UIP avec le Système des Nations Unies et les organismes internationaux. Les actions suivantes sont proposées :

- identifier les processus multilatéraux les plus importants afin de convenir avec le Système des Nations Unies et les organismes internationaux régionaux des mécanismes de participation opportune de l'UIP ;
- soutenir les parlements nationaux en vue de leur implication dans des processus multilatéraux majeurs ;
- synchroniser le calendrier de l'UIP avec ceux de l'ONU et des organisations multilatérales afin de mettre en œuvre des événements parallèles dans ceux dont l'agenda soit stratégique pour l'UIP ;
- placer les parlementaires au cœur des débats à l'ONU et renforcer une politique parlementaire plurielle, intégrale et effective qui dépasse la présentation des rapports et dont le travail se traduise par des actions concrètes ;
- préparer les positions et organiser la présence des parlementaires à des événements des organismes internationaux, des conférences, des sommets et notamment aux réunions de l'ONU auxquelles l'UIP participe en sa qualité d'observateur ;
- tirer profit du processus de préparation à la prochaine Conférence des Présidents des parlements avec l'ONU en 2020 en vue d'une coopération plus approfondie et plus étroite entre le monde des parlements et l'UIP avec le Système des Nations Unies.